



Parti socialiste
vaudois

COMITÉ CANTONAL

Mardi 5 décembre 2023 – 20h

LAUSANNE

Cahier du Comité cantonal

TABLE DES MATIÈRES

A. Règlement du Comité cantonal	2
B. Ordre du jour	3
C. Recommandations de vote	4
D. Résolutions	6

A. Règlement du Comité cantonal

1. Nous n'aborderons que les points à l'ordre du jour.
2. Le temps de parole pour les points de l'ordre du jour qui font l'objet d'une présentation est laissé à l'appréciation de la présidence du comité cantonal, de même que le temps de parole des interventions y relatives.
3. Les votations se font à main levée. Toutefois, un vote se fait à bulletin secret sur proposition d'un·e délégué·e appuyé par 30 voix.
4. Les résolutions nouvelles éventuelles donnant lieu à une prise de position du PS vaudois sont annoncées en ouverture du comité cantonal. Elles auront été déposées ou envoyées au secrétariat du PS vaudois (info@ps-vd.ch) au **plus tard le lundi 4 décembre à minuit**. Tout amendement sera déposé par écrit sur la table présidentielle. Leur discussion a lieu au point 7.
5. Il n'y a de décision que sur les points 1, 3, 5, 6 et 7.

Ce règlement doit être adopté par une majorité des trois-quarts.

B. Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement du Comité cantonal
2. Mot de bienvenue
3. Élection des scrutatrices et scrutateurs
4. Informations et communications
5. Recommandations de vote pour les votations fédérales du 3 mars 2024 :
 - Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) » (FF 2023 781) : Samuel Bendahan, Conseiller national, Co-président du Groupe socialiste ;
 - Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) » (FF 2023 1520) : Samuel Bendahan, Conseiller national, Co-président du Groupe socialiste et Margarida Janeiro, Conseillère communale à Bourgen-Lavaux et membre du Comité directeur du PS Vaudois.
6. Date d'organisation du Congrès ordinaire 2024
7. Résolutions, divers, réponses aux questions des sections
8. Clôture

C. Recommandations de vote

1. « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) »

source www.avsx13.ch

Toute personne mérite une bonne rente après une vie de travail. Or, les rentes de l'AVS sont trop basses et celles du 2e pilier sont en train de s'effondrer. Pendant ce temps, les loyers et les primes-maladie augmentent : il reste toujours moins d'argent pour vivre. Les femmes sont particulièrement mal loties. En Suisse, il y a assez d'argent pour des rentes décentes pour toutes et tous, pas seulement pour les hauts revenus. Le 3 mars 2024, nous pouvons améliorer les rentes pour tout le monde, avec un OUI à la 13e rente AVS.

Plus pour vivre : avec la 13^e rente AVS, nous pourrions améliorer les rentes des salariées et salariés ordinaires

Il n'y a plus de temps à perdre : les loyers et les primes-maladie ne cessent d'augmenter et les retraité-e-s ont toujours moins pour vivre. La moitié des personnes qui sont parties à la retraite en 2017 doivent s'en sortir avec une rente de moins de Fr. 3476.- par mois, 2e pilier compris.

Plus pour les femmes : avec la 13^e rente AVS, nous corrigeons le trop faible niveau des rentes des femmes

Seule l'AVS prend en compte, dans le calcul des rentes, le travail non rémunéré de soins et d'assistance très souvent assumé par les femmes. Augmenter les rentes AVS est le moyen le plus efficace pour améliorer le niveau de rentes des femmes.

Plus de fiabilité : avec la 13^e rente AVS, nous compensons l'effondrement des rentes du 2^e pilier

Depuis plus de dix ans, les rentes des caisses de pension baissent, bien que les actifs versent des cotisations toujours plus élevées. Seule une AVS renforcée peut apporter une compensation fiable à la crise des rentes des caisses de pension.

Moins pour les lobbyistes : avec la 13^e rente AVS, nous défendons l'AVS face à l'alarmisme des banques et des assurances

Elles veulent vendre le plus possible de produits du 3e pilier, car c'est avec cela qu'elles font de l'argent. Effectivement, à part l'AVS, il n'y a aujourd'hui que les bénéficiaires des assurances et des banques qui sont stables. Nous n'avons pas besoin d'alarmistes et de profiteurs ou profiteuses, mais plutôt d'une prévoyance vieillesse sur laquelle on peut compter. Seule l'AVS est capable de relever ces nouveaux défis de façon solidaire.

Une AVS plus forte : avec la 13^e rente AVS, nous stoppons le démantèlement des rentes

Les forces de droite n'arrêtent pas de faire pression pour baisser les rentes et augmenter l'âge de la retraite. Elles veulent ainsi mettre à mal un système qui bénéficie à tout le monde. Grâce à son mode de financement solidaire, 92 % des assuré-e-s reçoivent plus de l'AVS qu'elles ou ils ont versé.

Position du Comité directeur : OUI

L'initiative sur les retraites des Jeunes libéraux-radicaux (JLR) s'inscrit dans la tradition des grandes banques et des compagnies d'assurance ainsi que de leurs représentant-e-s politiques qui, depuis l'introduction de l'AVS, rivalisent de prévisions catastrophistes pour ce pilier essentiel de nos assurances sociales. Aujourd'hui déjà, les travailleuses et travailleurs en fin de carrière voient leur situation se dégrader considérablement. Un relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans et plus aurait pour conséquence que les salarié-e-s à revenu moyen – par exemple une secrétaire dans une étude d'avocat ou un animateur de jeunesse – devront travailler jusqu'à l'épuisement, alors que les personnes à haut revenu pourront continuer à s'offrir une retraite anticipée.

Contrairement à la prévoyance privée, l'AVS est solide et fiable. Les milliards de déficit qu'on nous annonce depuis des décennies ne se sont jamais matérialisés. L'AVS a clôturé l'année dernière avec un résultat de répartition positif à hauteur d'environ 1,6 milliard de francs. Elle dispose actuellement d'une fortune de près de 50 milliards de francs, et celle-ci va encore croître au cours des cinq prochaines années.

Faites ce que je dis...

Pour la majorité des salarié-e-s, l'âge de la retraite fixé par la loi est la base de calcul déterminante pour le montant de leur rente. Aujourd'hui déjà, celles et ceux qui peuvent se le permettre partent plus tôt à la retraite. Dans les branches où les salaires sont élevés, comme les banques et les assurances, le taux de départ anticipé est très élevé.

En même temps, on sait que plus le revenu est élevé, plus l'espérance de vie l'est aussi, en règle générale. Les personnes qui gagnent moins ou qui ont une moins bonne formation vivent sensiblement moins longtemps. Et leur santé est également moins bonne. Pendant les années qui leur restent, elles sont plus souvent malades. Si l'âge général de la retraite augmente, les personnes qui ont déjà connu des difficultés dans leur vie professionnelle verront le nombre d'années d'une retraite bien méritée se réduire comme peau de chagrin.

Le bon calcul, c'est de renforcer l'AVS

Les JLR affirment que leur initiative va alléger le fardeau pour les jeunes. Pourtant c'est justement pour les jeunes que l'AVS fonctionne bien : s'il n'y avait pas d'AVS, les familles devraient déboursier jusqu'à 400 000 francs de plus pour se constituer une rente privée du même montant. Le calcul est simple : pour 92 % des salarié-e-s, il vaut la peine d'avoir une AVS forte, seuls les 8 % de personnes qui gagnent le plus cotisent davantage qu'elles ne reçoivent au bout du compte. Dans le contexte actuel de hausse des prix, des loyers et des primes-maladie, un développement de l'AVS devient inéluctable. C'est le seul moyen de maintenir le pouvoir d'achat des retraité-e-s actuels et futurs.

Position du Comité directeur : NON

D. Résolution(s)

Les résolutions doivent être déposées ou envoyées au secrétariat du PS vaudois (info@ps-vd.ch) au **plus tard le lundi 4 décembre à minuit**.